

Nos secteurs « Entrer dans le métier » sont là pour vous

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU sont à vos côtés pour vous accompagner à chaque étape de votre première année dans le métier. Vous trouverez, toute l'année, des militant·es de la FSU, enseignant·es, CPE et PsyEN en exercice, qui répondront à toutes vos questions concernant votre formation, vous conseilleront à propos des mutations et vous défendront jusqu'à votre titularisation.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone (voir p. 14). Nous vous souhaitons une entrée dans le métier réussie !



Une crise de recrutement qui s'aggrave

Le Ministère a changé les concours en 2022, mais le bilan reste le même : des centaines de postes sont perdus pour la rentrée 2024 car la crise de recrutement ne fait que s'aggraver. Ainsi, 209 postes ne sont pas pourvus en mathématiques, 142 en physique-chimie, 78 en lettres modernes... Sans une réelle politique rendant les salaires et les conditions de travail plus attractifs, la précarisation des métiers de l'enseignement ne peut que se poursuivre.

Stagiaires : une réforme qui dégrade les conditions de formation

C'est un des changements majeurs de la réforme 2022 : les lauréat·es issues du master MEEF font dorénavant leur stage à temps plein et non à mi-temps, avec deux jours par semaine de formation à l'INSPÉ. Dans notre académie, les stagiaires à temps plein ont entre 12 et 16 jours de formation, essentiellement le mercredi, qui est censé être libéré dans les emplois du temps (sauf EPS). Ainsi, loin de

l'allègement de service mentionné dans les textes, les stagiaires ont un alourdissement de leur charge de travail pour pouvoir suivre leur formation.

Autre conséquence, les stagiaires mi-temps ont aussi leurs conditions de stage dégradées. En effet, le nombre de stagiaires qui sont inscrit·es à l'INSPÉ étant en diminution, l'INSPÉ de Versailles a décidé de la fermeture de plusieurs sites de formation, ce qui augmente considérablement les déplacements des stagiaires.

Étudiant·e contractuel·le alternant·e : une année surchargée

Autre nouveauté de la réforme de la formation, les étudiant·es contractuel·les alternant·es doivent s'attendre à une année particulièrement lourde. En effet, entre un service en responsabilité de 6 heures hebdomadaires sur toute l'année, un master à valider et un concours à préparer, leur année s'apparente à un véritable parcours du combattant. Le tout pour une rémunération brute mensuelle de seulement 917,85 euros !

AED Prépro

Le contrat d'AED Prépro (assistant·e d'éducation en préprofessionnalisation) s'adressait aux étudiant·es et conjugue cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans un établissement scolaire.

Ce dispositif, pourtant accueilli favorablement par les étudiant·es, est progressivement abandonné en ne proposant plus de nouveaux recrutements.

Réunions d'informations et stages syndicaux

Réunions spéciales « rentrée », stages syndicaux sur le déroulé de l'année de stage, les mutations inter, les mutations intra, la titularisation... **Sur tous ces sujets et sur bien d'autres, pour vous informer, vous former, débattre et agir, rejoignez-nous !**

Les stages ouvrent droit à **autorisation d'absence** à condition de déposer sa demande un mois avant la date du stage.



Retrouvez toutes les dates et les détails sur nos sites (voir p. 16).

Nos revendications

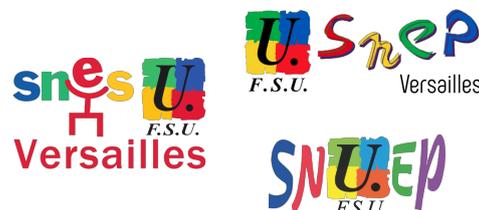
→ Pour la FSU, concilier une formation universitaire conséquente et un exercice en responsabilité devant élèves est très difficile et les stagiaires soumis·es à ces contraintes finissent malgré leur conscience professionnelle par négliger l'une ou l'autre. La FSU estime que **l'entrée dans le métier devrait être plus progressive** et revendique :

- des stagiaires affecté·es à tiers-temps sur le service de leur tutrice ou tuteur ;
- une décharge de service durant les deux premières années de titulaire pour continuer à se former, soit **une année à mi-temps et une année à deux-tiers-temps** ;
- la mise en place d'une procédure de **ratrapage des salaires** après les mesures insuffisantes du Socle et l'arnaque du Pacte (voir p. 7) ;
- une **prime d'installation revalorisée** pour l'entrée dans le métier ;
- le **renforcement de l'action sociale académique** (notamment pour l'accès au logement).

→ La FSU revendique une **renovation et une amélioration de la formation professionnelle**, répondant aux besoins des stagiaires dans la perspective de la maîtrise d'un métier complexe et exigeant.

→ La FSU demande un **cadre rigoureux de la formation**, une **adaptation réelle des parcours**, l'**abandon des pratiques infantilisantes** et une réelle **concertation** avec les représentant·es des stagiaires pour prendre en compte leurs revendications.

→ La FSU revendique la mise en place d'un **plan pluriannuel de pré-recrutements**. Il s'agit de verser un salaire à un·e élève fonctionnaire pendant ses années d'études en échange d'un engagement à servir l'État, répondant ainsi aux besoins du Second degré public.



VOUS ÊTES ENTRANT·E DANS LE MÉTIER

➔ QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE STAGE, DE RÉMUNÉRATION ET DE FORMATION ?

Entrant·es dans le métier	Présence dans l'établissement	Condition de formation	Rémunération de base
Fonctionnaires stagiaires à temps plein	À temps plein, selon l'ORS (obligation réglementaire de service - voir p. 3)	12 à 16 jours de formation sur l'année décidée par une commission académique + tutorat terrain	Déterminée par votre échelon après classement (voir p. 2 et 6)
Fonctionnaires stagiaires à mi-temps	Agrégé·e : 7h à 9h Agrégé·e d'EPS : 7h ou 8h + 3h UNSS Certifié·e et PLP : 8h à 10h PEPS : 8h ou 9h + 3h UNSS Enseignant·e documentaliste : 15h CPE : 18h	2 jours par semaine à l'INSPÉ Tutorat terrain + INSPÉ	Déterminée par votre échelon après classement (voir p. 2 et 6)
Étudiant·es contractuel·les alternant·es (ECA)	Enseignant·e : 6 h CPE : 12 semaines réparties sur l'année	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours Tutorat terrain + INSPÉ	917,85 € bruts + 1/3 de l'ISOE et de l'indemnité de résidence
AED en préprofessionnalisation	8 heures (sans responsabilité) jusqu'au M1 et 6 heures d'enseignement pour ceux ayant prolongé leur contrat en M2	Suivi des cours de L2, L3 ou de M1 MEEF Tutorat terrain + université (puis INSPÉ)	L3 : 1 290 € bruts M1 et M2 : 1 311 € bruts
Étudiant·es en M2 MEEF en SOPA	Équivalent de 12 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M2 MEEF et préparation du concours Tutorat terrain + INSPÉ	Gratification annuelle d'un montant de 1 409,40 € nets
Étudiant·es en M1 MEEF en SOPA	Équivalent de 6 semaines sur l'année d'observation et de pratique accompagnée	Suivi des cours de M1 MEEF Tutorat terrain + INSPÉ	Sans objet

Les journées de formation :

➔ pour les stagiaires à mi-temps :

- lundi et mercredi : histoire-géographie ;
- mardi et mercredi : BSE, carrosserie#, conducteur routier#, CPE, économie-gestion, génie civil#, génie électrique#, génie industriel#, génie mécanique#, hôtellerie-restauration, lettres, mathématiques, NSI, physique-chimie, SII#, SVT ;

- mardi et vendredi : EPS ;

- mercredi et jeudi : allemand, anglais, arts plastiques**, BGB#, chinois*, design et métiers d'arts, documentation**, éducation musicale**, espagnol, italien*, lettres-anglais#, lettres-espagnol#, lettres-HG, MPC, philosophie, portugais, PsyEN*, SES, STMS ;

- jeudi et vendredi : arabe*.

➔ pour les SOPA et les ECA, mêmes jours que les stagiaires mi-temps, plus :

- lundi : NSI ;

- mardi : allemand, anglais, espagnol, MPC, philosophie, STMS, lettres-HG, design et métiers d'arts ;

- jeudi : BSE, économie-gestion, EPS, lettres, mathématiques, physique-chimie, SVT, hôtellerie-restauration ;

- vendredi : SES.

⚠ Vos journées de formation doivent impérativement être libérées de votre emploi du temps.

Attention : certaines formations sont dispensées à l'INSPÉ de Paris (*) ou de Créteil (#).

DÈS LA PRÉ-RENTRÉE, S'ASSURER DE CONDITIONS DE STAGE SATISFAISANTES

(note de service ministérielle du 12 avril 2024 et circulaire rectorale du 26 juin 2024)

➔ Si vous êtes stagiaire à mi-temps ou étudiant·e contractuel·le alternant·e, **vous ne devez pas effectuer d'heures supplémentaires** (elles ne peuvent pas être rémunérées !). Attention, votre service inclut les pondérations (notamment en lycée ou en REP+) et peut donc correspondre à un nombre d'heures supérieur au nombre d'heures devant élèves (voir p. 3). Votre service doit **éviter d'avoir des classes à examens** (sauf en philosophie) et **éviter de comporter plus de deux niveaux**, sauf pour quelques disciplines (arts plastiques ou éducation musicale par exemple).

➔ **Vous devez avoir un·e tuteur·rice de terrain** (« tuteur·rice académique ») qui doit être un·e enseignant·e volontaire et expérimenté·e. Vos emplois du temps respectifs doivent être construits pour dégager deux séances hebdomadaires de cours permettant des « observations croisées », de votre part dans les cours de votre tuteur·rice et réciproquement. Vos emplois du temps doivent également permettre un créneau commun de disponibilité pour échanger.

➔ **Stagiaires à mi-temps : vos journées de formation doivent être libérées** dans votre emploi du temps (voir tableau).

➔ **Certains sites institutionnels** à contenu pédagogique ou didactique peuvent être utiles pour préparer vos cours : Éduscol, Édubase...

COMMENT ALLEZ-VOUS ÊTRE TITULARISÉ·E ?

➔ **Vous êtes certifié·e, PEPS, PLP, CPE ou PsyEN :**

Votre titularisation sera prononcée par un jury sur la base des avis de l'Inspection, de votre chef·fe d'établissement et éventuellement de l'INSPÉ.

➔ **Vous êtes agrégé·e ou titulaire d'un corps de l'EN :**

La titularisation dépend des mêmes avis. Une inspection est toutefois systématique et la titularisation est prononcée après avis de la CAPA de titularisation dans laquelle les élu·es FSU, les plus nombreux·ses, agissent efficacement pour vous défendre.

sn es U
F.S.U.
Versailles

U S REP
F.S.U.
Versailles

SN U EP
F.S.U.